Diocèse de Cambrai Revisitons notre foi Année 2018-2019

La Doctrine Sociale de l'Eglise

Présentation sommaire

Dominique MAERTEN

Introduction

Après la foi annoncée ou fonction prophétique de l'Eglise, la foi célébrée ou sa fonction sacerdotale, la foi vécue correspond à sa fonction royale, sa diaconie. La Doctrine Sociale est donc la mise en œuvre de la diaconie de l'Eglise. Ou mieux, son « orchestration ». En effet, orchestrer une musique c'est d'abord écrire une partition, répartir les voix entre différents instruments ou acteurs, dans le but enfin de la faire jouer.

1. D'abord une question de nom.

On se souvient des remarques de Maxime Leroy, lors de la précédente journée, sur l'emploi qu'il jugeait regrettable, du terme « doctrine ».

Ce terme « doctrine » sociale, traditionnel, est en effet récusé par certains, surtout dans l'immédiat après Vatican II, qui dénoncent le caractère précisément « doctrinal », connoté de dogmatique, fixiste, coercitif. Pour lui préférer « discours » social. Mais ce terme, à son tour, peut évoquer un traitement verbeux des questions sociales, purement conceptuel.

Beaucoup proposent de parler « d'enseignement » social. Effectivement, l'Eglise n'est-elle pas, comme le rappelait le pape Jean XXIII, Mater et Magistra, « mère et maîtresse », au sens d'enseignante ? Le mot enseignement est peut-être moins connoté que son synonyme « doctrine ». Mais précisément, il s'agit d'un synonyme...

On trouve aussi l'expression « pensée » sociale. Mais on rappellera que l'Eglise ne fait pas que penser ; elle agit aussi !

En bref. Je propose de garder le terme « doctrine » qui est traditionnel et d'usage quasi officiel. Certes, cette « doctrine » ne contient pas à proprement parler de dogme au sens classique du terme. Mais ce qu'entendait signifier Jean-Paul II quand il en a restauré l'usage, c'est que ces prises de position de l'Eglise sont structurellement liées à la Foi. On peut donc utiliser ce terme, mais à condition de ne pas le comprendre comme un bloc figé descendant d'en-haut, comme une théorie toute faite que l'on sortirait pour l'appliquer dans toutes les situations, mais comme une recherche collégiale, en évolution constante, dans ses deux dimensions théorique et pratique ; une attitude, un regard, une vigilance, certes éclairés par des principes permanents, mais prenant en compte les réalités concrètes et ouverts au dialogue avec les hommes de bonne volonté. Bref, « La DSE fait partie intégrante du ministère d'évangélisation de l'Eglise¹ »

2. Présentation sommaire

On peut, en guise de moyen mnémotechnique, présenter cette DSE par une énumération d'éléments de 1 à 7.

1. Comme 1 Compendium

Le mot *compendium* signifie résumé. Il s'agit d'une présentation raisonnée de la matière de cette doctrine, au moins jusqu'en 2005, date de sa parution. Présentation demandée par Jean-Paul II au Conseil pontifical Justice et Paix, émanation lui-même de cette Doctrine Sociale. Il s'agit en fait d'un manuel utile pour le travail et la formation.

¹ Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, n° 66

2. Comme 2 sens du terme

Ou mieux deux extensions de ce mot :

Un sens étroit :

Le corps d'enseignement de l'Eglise catholique (analyses théoriques et prises de position pratiques), notamment par le magistère romain (encycliques, lettres apostoliques...), mais aussi par les évêques des différentes conférences épiscopales, sur les problèmes socio-économiques posés par le monde moderne. En ce sens, elle a été initiée par l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, le 15 mai 1891. Cette date a fini par prendre une telle importance symbolique qu'à partir de Pie XI en 1931, tous les papes qui se sont suivis ont eu à cœur d'apporter leur contribution à l'histoire de cette doctrine en publiant, tous les 10 ans, un document à la date anniversaire du 15 mai (ou peu s'en faut).

On appelle ces encycliques écrites à l'anniversaire de *Rerum Novarum*, les « encycliques-filles » de RN. Un autre marquage de l'anniversaire se retrouvera après l'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI en 1967.²

Un sens large:

On peut aussi entendre par là toutes les implications sociales de la Foi. « La rencontre du message évangélique et de ses exigences éthiques, avec les problèmes qui surgissent dans la vie de la société. » En ce sens, elle est aussi vieille que l'Eglise, et elle prend sa source dans la Bible.

Il va de soi que les deux sens ne s'opposent pas, mais qu'il y a de l'un à l'autre une filiation continue, depuis les Pères de l'Eglise jusqu'au catholicisme social du XIXème siècle, précurseur immédiat de la DSE au sens strict, en passant par les aumôneries des monastères au Moyen-Âge, les institutions hospitalières et les congrégations caritatives au cours de l'histoire.

On a dit que la nouveauté introduite par Rerum Novarum était de faire relever de la vertu de justice ce qui relevait jusque-là de la charité. En d'autres termes, d'agir sur les causes des injustices et de la pauvreté plutôt que de soigner les effets.

Ce qui a rendu possible cette évolution, outre les conditions nouvelles d'une classe ouvrière engendrée par la révolution industrielle, c'est le double phénomène d'une part de l'avènement de la science historique qui fait prendre conscience du caractère historique, c'est-à-dire contingent, et non naturel, des structures sociales et du développement des sciences sociales qui donnent les moyens d'agir sur ces structures dont on commence à comprendre les mécanismes.

3. Comme les 3 temps de la méthode

Une méthode qu'on va retrouver appliquée dans les différents textes et qui est formalisée dans *Mater et Magistra* de Jean XXIII (n° 239-240) : « *Pour traduire en termes concrets les principes et les directives sociales, on passe d'habitude par trois étapes : relevé de la situation, appréciation de celle-ci à la lumière de ces principes et directives, recherche et détermination de ce qui doit se faire pour traduire en actes ces principes et ces directives selon le mode et le degré que la situation permet ou commande. Ce sont ces trois moments que l'on a l'habitude d'exprimer par les mots : voir, juger, agir. »*

Un document de la Congrégation pour l'Education catholique, paru en 1988, « *Orientations pour l'étude et l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise* », en rappelle la triple dimension : **théorique**, **historique** et **pratique**. Cette triple dimension va donner naissance au triple principe qui servira de mot d'ordre à l'Action catholique et que l'on retrouvera dans le plan de la plupart des écrits sociaux du magistère.

- Voir : c'est la dimension historique de la méthode. Il s'agit de prendre connaissance de la réalité sociale telle qu'elle est, de l'analyser, de la comprendre. Et pour cela d'avoir recours à tous les moyens scientifiques, c'est-à-dire essentiellement celui des sciences sociales : sociologie, sciences économiques, histoire, etc.
- Juger: c'est la dimension théorique. Il s'agit cette fois d'éclairer cette situation avec les principes de la foi catholique tels qu'ils apparaissent dans sa triple source: l'Ecriture (Bible et Evangile), la Tradition (Les Pères de l'Eglise et les grands théologiens de l'histoire) et le Magistère (l'enseignement du Pape et des évêques).

² Voir le tableau des encycliques sociales en annexe.

■ Agir: pour ne pas en rester au discours édifiant ou au savoir pur. Il ne s'agit pas de se contenter d'un rappel des principes permanents, non plus que d'en rester au constat, même éclairé, de la réalité. Il s'agit de faire des propositions et d'engager les chrétiens dans l'action sociale.

Cette action de l'Eglise va recevoir des deux temps qui la précèdent (« voir » et « juger ») sa double caractéristique : à la fois la **continuité**, celle des principes permanents d'une tradition fondée en Jésus-Christ et à laquelle l'Eglise ne peut pas ne pas être fidèle. Et **l'adaptabilité** que lui permettent sa connaissance et sa prise en compte de la réalité historique.

4. Comme les 4 valeurs de la vie sociale

(Compendium, 1ère partie, chapitre 4, VII, 197-203)

4 valeurs requises pour une société où la dignité des personnes soit assurée. Elles sont rappelées et rassemblées dans la constitution conciliaire *Gaudium et Spes* au n° 26 : « *Cet ordre social doit avoir pour base la vérité, s'édifier sur la justice, et être vivifié par l'amour; il doit trouver dans la liberté un équilibre toujours plus humain.* » Renvoyant lui-même à l'encyclique *Pacem in Terris* de Jean XXIII (1963) au n° 35.

La **vérité** \rightarrow Pas de vie sociale possible qui soit basée sur le mensonge, l'ignorance ou le secret.

La **liberté** → Le droit fondamental au nom de la dignité des personnes.

La justice → Reconnaître l'autre comme une personne et donner à chacun ce qui lui est dû.

La **charité** \rightarrow L'amour de l'autre au-delà de ce qui est légalement exigible et éprouver comme siens les besoins d'autrui.

5. Comme les 5 parties de La joie de l'évangile du pape François :

Ce texte, le premier du pape François, est présenté par lui-même comme son programme pour son pontificat. Et, de fait, il y revient et y renvoie tout au long des autres textes qu'il a écrit depuis. Le plan de ce texte est déjà porteur de sens et ce sens nous renvoie directement à la Doctrine Sociale. En voici la structure, une structure « concentrique » dont les chapitres se répondent autour d'un centre qui contient l'essentiel :

Conditions de l'évangélisation	Réforme	1. La transformation missionnaire de l'Eglise	
		2. Dans la crise de l'engagement communautaire	Voir
		3. L'annonce de l'Evangile	Juger
		4. La dimension sociale de l'évangélisation	Agir
	Vie spirituelle	5. Evangélisateurs avec l'Esprit	I

On reconnaît dans la partie centrale, les 3 temps de la méthode de la DSE : analyse de la situation, référence à l'Ecriture, application pratique, ou encore « Voir, juger, agir ». Et, de part et d'autre, les conditions d'une évangélisation : d'une part une conversion de l'Eglise et de chacun de ses membres à l'attitude missionnaire et d'autre part, la dimension spirituelle sans laquelle tout cela n'est qu'activisme.

6. Comme les 6 principes permanents

Compendium, 1ère partie, chapitre 4, I à VI, 160 – 196

Ils sont réaffirmés au travers des différents thèmes abordés. Il s'agit de principes généraux et fondamentaux, concernant la réalité sociale dans son ensemble, à considérer comme un tout organique qui donne à la DSE son unité et sa cohérence.

> La dignité de la personne humaine

Il s'agit du principe fondamental, éthique, d'où découlent tous les autres et qui confirme l'orientation personnaliste de l'anthropologie chrétienne.

La personne est créée à l'image de Dieu et sauvée par le Christ. Ce qui donne valeur à quelqu'un et force le respect qu'on lui doit, ce n'est aucun de ses mérites, aucune de ses « pièces d'identité » raciale, politique,

ethnique, culturelle, religieuse, physique ou intellectuelle. Mais simplement le regard de Dieu sur lui, un regard créateur et sauveur ; regard qu'on est tous invités à porter à notre tour. Y compris sur nous-mêmes !. Au nom de ce principe, aucune loi du développement, de l'économie, de la politique, aucune raison d'Etat, aucun intérêt supérieur, ne peut justifier qu'on y sacrifie la dignité, l'intégrité et bien sûr la vie d'un homme. Ce principe bien compris a conduit l'Église à faire sien le combat pour **les Droits de l'Homme**. Au premier rang desquels, les droits de la famille, le droit au travail, à l'éducation, à la participation à la vie publique, à la sécurité par la propriété...

La recherche du Bien commun

« L'organisation politique existe par et pour le bien commun, lequel est plus que la somme des intérêts particuliers, individuels ou collectifs, souvent contradictoires entre eux. Il comprend l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement³ »

Ce second principe met en lumière la vocation communautaire – ou mieux relationnelle – de l'homme. Créé à l'Image de Dieu, l'homme est invité à refléter la relation trinitaire où chacune des personnes divines n'existe que pour permettre aux autres d'exister. C'est au nom de ce principe que le Bien commun est supérieur aux biens individuels, que les biens terrestres ont une destination universelle et que, si la propriété privée est légitime, elle ne peut aboutir à priver une partie de l'humanité de ce à quoi elle a droit au nom de sa dignité. Avec le pape François, le principe du Bien commun a pris la forme de la sauvegarde de la maison commune.

> La destination universelle des biens, et l'option préférentielle pour les pauvres.

Affirme ce droit naturel fondamental que la terre est à tous et que tout homme doit bénéficier des biens nécessaires à son développement intégral. Limite le droit, lui aussi naturel, à la propriété privée : celle-ci n'est pas un absolu et ne peut pas justifier que l'on prive quelqu'un d'un bien nécessaire à sa dignité. Quant à l'option préférentielle pour les pauvres, elle précise les conditions dans lesquelles le principe de la destination universelle des biens doit d'appliquer. Ce principe est directement inspiré de l'évangile et de l'enseignement et du comportement de Jésus. On rappellera que la pauvreté ne se limite pas à la pauvreté matérielle ou économique, mais s'étend à toute forme de manque culturel et religieux.

La subsidiarité, et le respect des corps intermédiaires.

« Toutes les sociétés d'ordre supérieur (par exemple l'Etat) doivent se mettre au service « subsidium » donc de soutien, de promotion, de développement – par rapport aux sociétés d'ordre mineur 4» (par exemple, la famille, l'Eglise, les syndicats, les associations, l'Etablissement scolaire, etc...) et non pas se substituer à eux. Ce qui veut dire, dans les relations entre les personnes et le groupe social total, confier aux échelons inférieurs tout ce qu'ils sont capables d'assumer et ne recourir à l'échelon supérieur qu'en cas d'incapacité de l'échelon inférieur. La définition la plus précise se trouve dans Quadragesimo anno de Pie IX : « De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. » En formulation raccourcie, on le définira comme le principe de situer la décision et la responsabilité au plus près de la personne. Il comprend ainsi une double dimension: non-intervention et suppléance, selon les besoins, du niveau supérieur vis-à-vis de l'inférieur. Ce principe a comme condition immédiate le respect des corps intermédiaires (famille, syndicats, associations, Eglises...), afin que l'individu ne soit pas seul, donc démuni, face à l'Etat; évitant ainsi la dictature étatiste et l'anarchie individualiste.

⁴ Conseil pontifical Justice et paix, Compendium de la Doctrine sociale, § 186

³ Commission sociale des évêques de France, *Réhabiliter la politique*, 1999

> La participation

Ou la contribution de chacun à la vie sociale. Au sens large, l'implication active des personnes dans la vie sociale, politique, économique, culturelle. Au sens étroit : la participation des travailleurs aux profits générés par leur travail, comme l'intéressement au capital.

La solidarité

Il s'agit de se sentir tous co-responsables de la recherche du Bien commun et de la construction d'une société juste qui permette à la destination universelle des biens d'être effective, c'est-à-dire de faire en sorte qu'aucune personne, aucune collectivité, ne soit privée des biens nécessaires à sa dignité et à son épanouissement.

7. Comme les 7 thèmes du Compendium

L'organisation des thèmes de la DSE qu'en fait le Compendium les ramène à 7, qui constituent les 7 chapitres de la 2ème partie. On peut les définir comme 7 lieux de l'humanisation. S'ils sont largement interdépendants, tous ne sont pas présents dans chaque document ; leur émergence au fil des textes est le témoin de l'évolution et de l'adaptabilité de cette doctrine. Ainsi le thème de l'environnement, essentiel aujourd'hui et qui fait l'objet central de la dernière encyclique sociale, *Laudato si'* du pape François, n'apparaît pas dans les premières encycliques de la fin du XIXème siècle ou du début du XXème. De même, les premières encycliques sont surtout préoccupées des questions sociales, c'est-à-dire des relations entre les personnes et les classes au sein des sociétés. A partir de *Populorum progressio* (1967), « la question sociale est devenue mondiale ». C'est désormais aussi des relations entre les états que l'Eglise se préoccupera.

La famille, cellule vitale de la société

Vitale tant pour la personne que pour la société. Fondée sur le sacrement du mariage, elle est le sanctuaire de la vie et le lieu premier de l'éducation. On trouve les thèmes qui seront développés dans l'exhortation apostolique *Amoris laetitia* du pape François.

Le travail humain

Thème central de la DSE depuis Rerum Novarum. On y distingue la dimension objective (ce qui est produit) et la dimension subjective (celui qui produit). La priorité de cette dernière sur la première ressortit de la priorité de la personne sur les choses.

La vie économique

La DSE rappelle les implications morales de l'économie, pour autant qu'elle est au service de l'homme, personne comme société. Un document récent de la Congrégation pour la doctrine de la Foi le rappelle : *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*. Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel. 06/01/2018

La communauté politique

Elle a comme fondement et fin la personne humaine. L'Eglise fait le choix raisonné – c'est-à-dire en même temps critique – de la démocratie comme le régime qui rend possible (mais pas certain – c'est-à-dire à certaines conditions) le respect de la dignité des personnes.

■ La communauté internationale

L'Eglise défend l'existence d'un droit international qui garantit les relations entre les peuples et encourage à cette fin les institutions internationales, comme l'O.N.U.

Sauvegarder l'environnement

Un thème récemment apparu dans les textes de la DSE, avec Benoît XVI dans *Caritas in Veritate*; mais qui constituera l'essentiel de la dernière encyclique sociale de François : *Laudato si'*, deux documents postérieurs à la synthèse du Compendium.

La promotion de la paix

Elle est le fruit et la condition de la justice. Dans ce cadre, Paul VI instaure en 1968, à la suite de *Populorum progressio*, la Journée Mondiale de la Paix, le 1^{er} janvier, crée le conseil pontifical « Justice et Paix » et encourage le mouvement « Pax Christi ».

3. Au titre de l'« agir »

a. Les principales prises de position

i. Dans le domaine social

Quelques repères ou orientations pour une organisation du travail qui reconnaisse la dignité de la personne :

- Priorité au travail sur le capital, au nom de la primauté de l'homme sur les choses;
- Priorité à la dimension subjective du travail;
- Lutte contre les injustices face au travail;
- Participation du travailleur à la propriété du capital ;
- Un droit du travail subordonné au bien commun;
- Un juste salaire, c'est-à-dire qui permette de vivre et faire vivre sa famille dignement;
- Respect du droit syndical;
- Droit de grève, dans le respect du bien commun ;
- Des conditions de travail favorables à la vie familiale ;
- Droit au repos nécessaire;
- Respect des jours fériés ;
- Égalité de droits aux femmes dans le respect de leur vocation propre ;
- Condamnation du travail des enfants ;
- Des droits équitables aux immigrés, par exemple le droit au regroupement familial;
- Des formes renouvelées de solidarité, dans un contexte mondialisé.
- Une mondialisation maîtrisée
- Lutte contre le travail clandestin
- Etc.

ii. Dans le domaine politique :

En reprenant les thèmes principaux dans les encycliques dites « politiques » ou dans lesquelles la dimension politique est explicitement présente et développée :

• Pacem in terris (Jean XXIII)

Promeut la défense des Droits de l'Homme et invite les chrétiens à s'engager dans l'action politique qui requiert, au-delà de la bonne volonté et des lumières de la foi, de la compétence technique, mais aussi le respect des valeurs spirituelles déjà rencontrées de vérité, de justice, d'amour et de liberté.

• Gaudium et spes (Vatican II)

Va reprendre l'enseignement de l'Eglise sur cette question et encourager les chrétiens à s'engager dans la vie de la cité dans le respect des principes et des valeurs de l'Eglise :

- Le dévouement au bien commun
- Assurer la subsidiarité en respectant les corps intermédiaires.
- Rappelle que la personne humaine est le fondement et la fin de la communauté politique.

Octogesima adveniens (Paul VI)

Définit l'action politique comme l'une des manières de vivre l'engagement chrétien.

Affirme le primat du politique sur l'économique, au sens où l'économie ne peut fonctionner livrée à ellemême et à ses propres lois internes, qui sont celles du profit. Le rôle de la politique sera donc de l'orienter selon des valeurs, selon un projet sur l'homme.

La politique comme service, c'est-à-dire comme un moyen au service de l'homme et non une fin en soi. Cela requiert des acteurs le désintéressement.

Une saine conception de l'engagement politique respecte le pluralisme

• Centesimus annus (Jean-Paul II)

Confirme, entre autres, le choix de la démocratie, mais pas à n'importe quelle condition et pas sans dénoncer les dérives ou les formes perverties qu'elle peut connaître.

• Dans le catéchisme de l'Eglise catholique (2212-2213)

On trouvera la notion d'amitié civile. Voici ce qu'en dit le Compendium au n° 390 :

La signification profonde de la communauté, civile et politique, ne ressort pas immédiatement de la liste des droits et des devoirs de la personne. Cette vie en société acquiert toute sa signification si elle est basée sur l'amitié civile et sur la fraternité. Le domaine du droit, en effet, est celui de l'intérêt à sauvegarder, du respect extérieur, de la protection des biens matériels et de leur répartition selon des règles établies ; en revanche, le domaine de l'amitié est celui du désintéressement, du détachement des biens matériels, de leur don, de la disponibilité intérieure aux exigences de l'autre. Ainsi conçue, l'amitié civile est la mise en œuvre la plus authentique du principe de fraternité, qui est inséparable de celui de liberté et d'égalité. Il s'agit d'un principe demeuré en grande partie lettre morte dans les sociétés politiques modernes et contemporaines, surtout à cause de l'influence exercée par les idéologies individualistes et collectivistes.

b. Quelques réalisations historiques

Les syndicats chrétiens

Encouragés par l'Encyclique Rerum Novarum et ses « filles », les encycliques sociales. Ce fut la création de la CFTC en 1919, appuyée directement sur l'enseignement de l'Encyclique. Abandonnant la référence explicite au message chrétien, la CFDT s'en sépare en 1964. Mais l'Église encourage également l'action des chrétiens dans les autres syndicats, pourvu que leur foi y soit respectée et que les valeurs défendues soient compatibles avec le message chrétien.

Les Semaines Sociales de France

Créée en 1904 par des laïcs, il s'agit d'une sorte de congrès, avec conférences, échanges et écrits, sur des questions touchant aux problèmes sociaux, politiques ou économiques, vus sous l'angle de la foi chrétienne et de l'Evangile. C'est un lieu privilégié où les chrétiens engagés dans l'action sociale peuvent se rencontrer, se ressourcer, réfléchir ensemble et définir les orientations de leur action.

L'Action catholique (années 20)

Vaste mouvement chrétien né au début du XXème siècle, adoptant le principe de l'apostolat du semblable par le semblable : c'est-à-dire que l'évangélisation, l'annonce de la Bonne Nouvelle, n'est plus seulement le fait des prêtres vers les laïcs, mais aussi des laïcs entre eux. C'est pourquoi on l'appelle aussi « L'apostolat des laïcs ». Bientôt vont se créer des mouvements d'Action catholique spécialisée, par branches d'activité (Ouvriers : ACO, JOC. Milieux indépendants : ACI. Les enfants : ACE. Monde rural : JAC, devenu CMR, puis MRJC, etc.) Ces groupes de réflexion, d'échanges, de ressourcement vont adopter le principe de la JOC : « Voir, juger, agir » On ne part pas de la doctrine, de la théorie, mais de la réalité que l'on prend soin d'abord de rejoindre et de comprendre.

· Le CCFD

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement. Créé en 1961, il regroupe 25 mouvements ou services d'Église (dont l'Enseignement catholique). L'épiscopat français lui confie la responsabilité de la collecte annuelle de Carême pour les pays du Tiers-Monde. Son principe : travailler à la fois à promouvoir le développement et la lutte contre l'injustice dans les pays où ce n'est pas assuré (« *là-bas* ») et en même temps éduquer le regard sur la société proche et les dérives vers l'injustice au quotidien (« *ici* »).

Le diaconat permanent

Restauré après Vatican II comme un ordre spécifique et permanent du clergé (depuis longtemps, le diaconat était réduit à une étape vers le presbytérat). Il est conféré à des hommes, le plus souvent mariés, professionnellement engagés, avec pour mission d'être signes du Christ serviteur auprès des hommes et des femmes qu'ils rencontrent dans leurs milieux de vie. Leur service se décline, comme pour tout baptisé, dans les trois directions de la charité, de la parole et de la liturgie. (cf. vivre, annoncer, célébrer)

Le Conseil pontifical et les commissions épiscopales « Justice et Paix »

Commission de la Conférence des Evêques de France, reprenant le même titre que le conseil pontifical de la Curie Romaine créé par Paul VI en 1967. Ces Evêques et ces chrétiens sont chargés de réfléchir et d'agir, principalement en éduquant le regard et en éveillant les consciences au lien entre les injustices et les atteintes à la dignité de l'homme d'une part et les conflits entre pays d'autre part.

Les Œuvres Pontificales Missionnaires - Coopération missionnaire (OPM) (1922)

Favoriser les échanges entre les catholiques de France et les communautés missionnaires à l'étranger Né de la fusion des OPM de France, rattachés à Rome, et du Comité épiscopal de la coopération missionnaire.

• La Délégation Catholique pour la Coopération (DCC) (1967)

Service officiel de la Conférence des évêques de France, chargé d'organiser le départ de coopérants civils volontaires dans différents pays du monde au nom de l'Eglise de France.

Pax Christi

Mouvement catholique international pour la paix, né en France en 1945, présent dans 50 pays. Présent à l'ONU, UNESCO, à la Commission des Droits de l'Homme, au Conseil de l'Europe. Il a été impliqué dans la rédaction de la constitution *Gaudium et Spes* et dans la création du conseil pontifical « Justice et Paix ».

- <u>Un objectif</u> : « Promouvoir la paix par la prière, la réflexion et l'action »
- Une devise : « Vérité, Justice, Amour, Liberté, fondement de toute paix »
- 5 axes : les 5 « D » : Désarmement / Droits de l'Homme / Dialogue / Développement / Défense de la création.

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) (1948)

Créé en 1948, ONG pluridisciplinaire (médecins, juristes, pédagogues, psychologues) consacrée au respect de l'enfant de par le monde, à la défense des enfants exploités sexuellement et par le travail, des enfants dans la rue, la prison ou la guerre et de l'enfant handicapé. Représenté à l'UNESCO, l'ONU, l'UNICEF et au conseil de l'Europe.

· Diaconia 2013, servons la fraternité

Une démarche de l'Eglise de France conclue par un rassemblement national à Lourdes pour inscrire dans la foi la dimension du service de la charité, dans la suite de l'encyclique du pape Benoît XVI *Deus caritas est*. Dans notre diocèse, les groupes de partage *Solidarité-Quartier* et la chorale des P'tits Bonheurs en prolongent le rayonnement.

Autres chantiers

- A la croisée de différentes entrées, peu présente lors de la rédaction du Compendium, mais devenue prioritaire aujourd'hui, la question des migrants met l'Eglise et sa Doctrine Sociale au premier rang. En France, cette mission est confiée au Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes (SNPMPI).
- Parmi les question politiques concrètes, celle de la **construction européenne** intéresse particulièrement l'Eglise de notre continent... mais pas seulement. Témoin le dernier écrit du pape François : *Repenser l'Europe, la personne et la communauté* (2018) qui rassemble plusieurs interventions du pape sur cette question.

En guise de conclusion

« L'homme est la première route que l'Église doit parcourir en accomplissant sa mission, route tracée par le Christ lui-même.»

Jean-Paul II

Encyclique *Redemptor hominis* – 1979 (le Rédempteur de l'homme) Repris dans *Centesimus annus* – 1991, pour le centenaire de *Rerum novarum* – 1891